

**A NOTER : Le siège sera fermé pendant les vacances scolaires du 25 octobre au 6 novembre 2006**

## Edito

### Pour les conseils locaux

Bien souvent, les conseils locaux FCPE dans les établissements scolaires se sentent un peu livrés à eux-mêmes.

Les pratiques de fonctionnement y sont assez diverses parce qu'elles découlent de tellement de paramètres, comme l'histoire de la FCPE dans l'établissement, la personnalité des militants qui y participent, la qualité du passage de témoin quand le bureau est renouvelé, etc...

Sur ce dernier point, on remarque que souvent, les membres du bureau quittent leurs fonctions quand leurs enfants quittent l'établissement. Les connaissances accumulées lors de leurs mandats sont tellement importantes que la perspective de les transmettre intégralement paraît une charge vraiment trop lourde à un moment où ils aspirent à lever le pied. Ainsi, dans la pratique, le renouvellement dans la continuité est un exercice délicat.

La puissance d'une fédération comme la FCPE devrait justement permettre de faciliter ces transitions.

La réalité n'est pas si simple.

La multiplication des informations ministérielles, des « analyses » dans les médias ainsi que les réactions de la FCPE elle-même, participent malheureusement à l'entretien d'une grande confusion sur l'état du système éducatif français.

Pour un adhérent débutant, difficile aujourd'hui de trouver la position de la sagesse sur les thèmes d'actualité comme par exemple la méthode d'apprentissage de la lecture ou la pertinence de la sectorisation scolaire...

Ce trouble accentue sans doute la tendance qu'ont beaucoup de parents d'élèves, dans les écoles, à orienter leur investissement uniquement dans des actions d'animations comme les

kermesses, les repas... et à délaisser la recherche d'actions favorisant une meilleure réussite scolaire des élèves.

Cette dernière option, les conseils locaux FCPE la portent largement.

Cependant, pour arriver à avancer dans cette voie, ils ont besoin de connaître clairement comment l'école, le collège ou le lycée fonctionne. Ils doivent comprendre quelles sont les règles qui régissent la vie quotidienne de cet univers complexe. Et ce n'est pas facile !

Les structures de la FCPE ont ici un rôle important d'information.

Des publications existent pour mieux maîtriser les rouages de l'école. La FCPE, comme d'autres, s'y est attelée. Des documents très détaillés permettent notamment à notre permanence de répondre aux interrogations diverses. Sans doute, des synthèses sont-elles nécessaires ; pour cela, il faudrait recenser précisément les attentes.

Par ailleurs, naissent logiquement des demandes parallèles : beaucoup de conseils locaux aimeraient savoir comment ça se passe dans les autres écoles, collèges et lycées (ce qui marche, ce qui ne marche pas)

Pour répondre à ces besoins d'information et d'échange, le CA départemental organise une **rencontre des présidents des conseils locaux** le :

**SAMEDI 18 NOVEMBRE A CHATEAULIN.**

**de 9H00 à 12H00,**

salle des fêtes, dernière la mairie.



En cas d'empêchement pour le président, il est souhaitable qu'il se fasse remplacer. Nous espérons beaucoup de cette matinée et vous demandons de participer à sa réussite.

## Actualité :

### Important :

Notez sur votre agenda la journée départementale des présidents, samedi 18 novembre à Châteaulin de 9H00 à 12H00.



### Déménagement :

Le siège départemental sera transféré dans les locaux de l'école publique de Kerbernard, rue Charles Edouard Guillaume à BREST.

Une journée "Portes Ouvertes" sera proposée à la fin du dernier trimestre 2006.

Le plan de situation est en page 2.

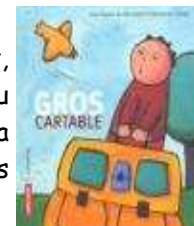


### Les poids lourds :

Répondez au sondage sur le poids des cartables sur le site [fcpe29@wanadoo.fr](mailto:fcpe29@wanadoo.fr)

(poids de l'enfant, poids moyen du cartable sur la semaine, et les poids extrêmes :

minimum et maximum)



## Vous trouverez dans ce numéro :

- ⇒ Apprendre à lire "pas si simple", (et motion jointe pour les conseils d'écoles)
- ⇒ Mémo sur le rôle et la place des parents

- ⇒ Invitation Conférence-débat: « Quel avenir pour une culture sportive humaniste pour tous? »
- ⇒ Intervention FCPE au C.D.E.N. le 12 octobre 2006

# Lecture : la polémique dérape !



Un groupe de pression fait paraître des encarts publicitaires dans la presse régionale incitant les parents des élèves de CP à dénoncer anonymement tout enseignant qui n'utiliserait pas exclusivement la « méthode syllabique ».

Dénonciation anonyme : bravo ! Bel exemple à donner à ses enfants lorsque l'on se veut éducateur et responsable...

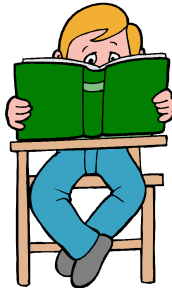
Les parents d'élèves ne doivent pas être instrumentalisés à des fins politiques et idéologiques. Plutôt que d'instaurer un climat de suspicion entre parents et enseignants, la FCPE préfère les inciter à se rencontrer pour échanger, voire dédramatiser. Le souci des parents est de comprendre la méthode avec laquelle leur enfant apprend à lire.

Faut-il rappeler une énième fois que les programmes de l'Ecole primaire, modifiés par arrêté en mars 2006, n'imposent pas l'emploi de ladite méthode ? Faut-il rappeler que cette même méthode, héritée du passé, est très loin d'avoir fait ses preuves ? Et que les soutiens scientifiques appelés en renfort par ses défenseurs ont pris leurs distances avec une utilisation erronée de leurs travaux.

La FCPE soutient qu'un tel climat de délation et de désinformation est néfaste aux apprentissages des enfants. Il leur faut de la sérénité et une relation confiante entre parents et enseignants.

Elle tient à féliciter les enseignants qui maintiennent leur objectif et continuent à apprendre à lire aux enfants en s'adaptant à leurs réussites et à leurs difficultés et font régulièrement le point avec les parents.

Elle demande au ministre de l'Education nationale de faire cesser la publication de ces appels à la délation.



## Deux chercheurs évoquent le "charlatanisme" de Robien. Article publié par FCPE 29, le 15/10/2006.

"Lorsqu'il fait croire aux français que c'est la recherche scientifique qui l'a conduit à imposer aux maîtres de CP la méthode syllabique, Gilles de Robien commet une charlatanerie". Dans un texte envoyé au Café, Rémi Brissiaud, maître de conférence de psychologie cognitive et André Ouzoulias, professeur à l'ufm de Versailles, ne mâchent pas leurs mots.

Après avoir démontré l'inanité des propos ministériels sur l'apprentissage de la lecture, ils en montrent les conséquences. "Gilles de Robien veut apparaître comme le ministre qui a rendu obligatoire la méthode syllabique à l'école.[...]"

Mais l'opinion doit savoir que la méthode qu'il présente comme un remède miracle, par le passé, a prouvé sa nocivité.

Elle doit savoir de plus qu'un climat détestable s'est installé dans de nombreuses écoles, où certains parents d'élèves, se sentant encouragés par le ministre, jettent le soupçon sur les maîtres de CP et cherchent à exercer un contrôle pédagogique tatillon. Cela ne peut que nuire à la réussite des élèves dans l'apprentissage de la lecture. Celui-ci, en effet, exige la coopération de l'école et des familles, dans le cadre d'un dialogue authentique mais confiant".

Hier Jean-Emile Gombert, professeur de Psychologie du développement cognitif, appelait ses collègues à la grève contre les errements ministériels. Aujourd'hui deux spécialistes réagissent sans ambiguïté. Demain ?...

## Plan d'accès au nouveau siège départemental :



# Intervention FCPE au CDEN

Le CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) était réuni le jeudi 12 octobre 2006 à Quimper.  
C'est une instance de concertation et de gestion départementale à laquelle les parents participent. La composition est tripartite : Collectivités territoriales, Education nationale, Parents d'élèves. Le CDEN traite des questions concernant notamment la répartition des emplois dans les écoles, les modalités d'attribution des moyens pour les collèges, les transports scolaires.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La rentrée scolaire 2006/2007a vu son lot de fermetures de classe. Cette année, les suppressions de postes dans l'Education Nationale sont sans précédent, à tel point que nous arrivons à des situations ubuesques, comme à Dinéault où votre décision de fermeture a eu comme effet « d'entasser » des enfants sur une mezzanine.

Ces coupes sombres budgétaires ont pour conséquences de favoriser les écoles privées, écoles qui ont les mêmes droits que les écoles publiques, mais [ce qui nous pose problème], pas les mêmes devoirs, alors qu'elles sont subventionnées par l'Etat, donc le contribuable. Elles ne sont qu'une machine inégalitaire, ni plus ni moins qu'un centre de tri.

Alors que la carte scolaire apparaît être un des sujets centraux de la campagne des élections présidentielles, la F.C.P.E. réclame que la carte scolaire leur soit également appliquée. Le Gouvernement, ne sachant plus quoi faire pour aider ces établissements, a inventé un nouvel impôt.

Dorénavant, les municipalités devront financer la scolarisation des enfants de leur commune vers les écoles privées des communes avoisinantes. Scolariser son enfant dans une école privée est un choix personnel et ce choix ne doit pas être assumé par les contribuables des communes.

Enfin, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous espérons que cette fois, vous allez satisfaire notre demande formulée par écrit, à savoir nous faire connaître les effectifs détaillés des écoles privées du Finistère.

Les nouveautés de la rentrée :

## **L'instauration d'une note de vie scolaire comptant pour le D.N.B.**

Encore un peu moins d'éducation et un peu plus de répression. C'est inacceptable ! La mesure introduit la « triple peine ». Si un élève ne respecte pas le règlement intérieur, il est sanctionné. Le comportement en classe donne lieu à une évaluation en conseil de classe et influence l'orientation. Le jeune sera donc « puni » une 3<sup>ème</sup> fois pour l'examen, avec la prise en compte de la note de vie scolaire.

## **Le statut de Parent d'Elève**

Nous souhaitons vivement qu'il soit appliqué à la lettre, mais nous sommes inquiets : pour preuve, les difficultés que nous rencontrons dans certains établissements à distribuer nos documents de rentrée, les difficultés que nous avons en cette période d'élections de représentants de parents d'élèves.

## **Le projet académique**

Monsieur le Recteur nous invite à le rencontrer le 24 novembre pour lui faire des propositions sur le nouveau projet académique, mais il faudrait déjà faire le bilan du dernier pour la période 2003/2006

Son titre : réussite, ouverture, qualité ... M. Marc Debène (ancien recteur) disait :

1. « les retards, redoublement, la tendance à l'exclusion ou à la relégation appellent à donner la priorité à une stratégie pédagogique d'individualisation »..... très bien, mais avec quels moyens ?

2. à nouveau, Monsieur le Recteur, je le cite « l'importance des conduites à risques, le drame du suicide, imposent un travail prioritaire sur la responsabilisation des élèves » encore une fois, ....avec quels moyens ? quand on connaît l'état de la médecine scolaire dans notre pays et dans notre département

je reprends le projet académique :

3. « favoriser par tous les moyens la mobilité des élèves, des étudiants et des enseignants... alléger la participation financière des familles par une meilleure sollicitation des subventions publiques »

Les voyages scolaires ont en général un coût beaucoup trop élevé pour les familles. Il serait souhaitable que les établissements scolaires passent par les programmes européens Socrate, Comenius. La France n'utilise que 10 % de l'enveloppe qui lui est allouée dans ce cadre. Pour notre département, seulement trois dossiers ont abouti dans le public, deux à la cité scolaire Jean Moulin de Châteaulin et un à Lannilis.

Enfin, Monsieur le Préfet, je ne peux terminer mon intervention sans évoquer le scandale de la semaine dernière. Les quimpérois ont pu se rendre compte que le Ministre de l'Intérieur était un homme extrêmement bien protégé, qui n'hésitait pas à mobiliser plusieurs centaines de policiers et à paralyser un centre ville afin que nul n'ignore sa présence. Vendredi 6 octobre, le Ministre d'Etat était présent avec sa police d'état. La démocratie est en danger, interdiction de manifester, interdiction de s'exprimer, interdiction de circuler, mainmise sur banderoles, pancartes, drapeaux et autres accessoires de manifestants, violences policières alors que les rassemblements étaient pacifiques. Nous déplorons trois blessés, plusieurs interpellations musclées...

Nous aimerions que les élèves finistériens bénéficient d'autant d'attention que Monsieur le Ministre d'Etat. Pendant que nos écoles attendent des enseignants, des infirmières, des médecins scolaires, des psychologues..... Monsieur le Ministre d'Etat parade avec 600 policiers autour de lui.

Nous aimerions savoir combien a coûté cette opération à la collectivité, et qui va payer, car qui était en visite ?

1. Le Ministre, dans ce cas précis, c'est nous qui payons
2. Le Président de l'U.M.P. Il faut présenter la facture à ce parti politique
3. Le Candidat U.M.P. à la présidentielle ? alors, ce sont les comptes de campagne qui devraient être mis à contribution.

Quoi qu'il en soit, cette sortie politico-médiatique aura certainement coûté bien cher, et nous préférerions que cet argent bénéficie à des causes plus nobles.

# Le rôle et la place des parents à l'école.

3 points essentiels sont à évaluer et à inscrire à l'ordre du jour du Conseil d'école ou Conseil d'Administration, s'ils vous paraissent ne pas être respectés.

## 1) Les modalités d'informations des parents d'élèves

⇒ les informations scolaires (livret scolaire pour le 1<sup>er</sup> degré, bulletin scolaire pour le second degré) :

- quelle fréquence de distribution dans les familles ?
- quelles sont les modalités de remise aux parents (par l'enfant, en main propre aux parents, par le biais d'espaces numériques \*)).



⇒ Fixer ces 2 dates à des horaires compatibles avec vos contraintes matérielles.

☐ Attention, veillez à ce que ces rencontres aient bien lieu pour **toutes les classes** de votre école ou établissement.

☐ Rappel : La réunion de rentrée, obligatoire dans les 3 premières semaines de septembre pour les nouveaux inscrits, a-t-elle bien eu lieu ?



## 3) les moyens d'exercice du mandat de représentant de parent d'élèves.

⇒ Fixer les modalités de diffusion des documents qui seront distribués en cours d'année :

- Questionner l'école et/ou la mairie ou l'établissement pour savoir s'il accepte de prendre en charge la duplication des documents tels que :



- le compte-rendu de conseil de classe.
- le compte-rendu de conseil d'école / conseil d'administration.
- les informations de l'association de parents d'élèves.

- En cas de duplication des documents par l'école (la mairie) ou par l'établissement :

- qui fournit le papier ?
- quels sont les délais de tirages ?
- qui se charge de la maintenance de la reproduction ? (personnel administratif de l'école / de l'établissement ou parents élus qui utilisent la photocopieuse ?)



⇒ Fixer les modalités d'utilisation des locaux.

- Y'a-t-il un local disponible dans l'école / dans l'établissement pour accueillir les représentants de parents d'élèves qui souhaitent se réunir ?
- Quels en sont les conditions d'utilisation ? les horaires ?
- Si les locaux scolaires sont amenés à être utilisés par d'autres représentants élus (autre liste que la FCPE), ceux-ci disposent-ils d'une assurance obligatoire ?

\* La formule « espaces numériques de travail » peut prêter à confusion : il ne s'agit pas de l'accès des parents d'élèves aux ordinateurs de l'école / de l'établissement, mais de la possibilité pour eux d'accéder à des informations en lignes sur un site ou un portail Internet de l'école / de l'établissement ou encore d'envoyer des SMS aux parents.

## 2) les conditions d'organisation des rencontres avec les parents

Le décret impose un minimum de 2 rencontres parents-enseignants par an et par classe (collectives ou individuelles).

## Conférence-débat

« Quel avenir pour une culture sportive humaniste pour tous ? »

Organisée par le Groupe Réflexion Débat « Avenir du Sport Associatif Educatif et de l'EPS »



Lundi 20 novembre 17H30 , Mairie de Brest.



Les perles du mois : Telle est la vision de nos enfants sur le monde qui les entoure...



Pour faire une division, il faut multiplier en soustraction.

Louis 16 n'a jamais été convaincu par la Révolution.

Napoléon a fait ses adieux au music-hall à Fontainebleau.

Les collégiés portent tous des noms d'écrivains, comme Henri 4 ou Pasteur.

En -52 César a complètement la Gaule.